

Conditions d'admission

- Être porteur d'un trouble psychiatrique stabilisé.
- Avoir un suivi avec un psychiatre traitant.
- Être majeur.
- Être en ordre de mutuelle.
- Posséder les capacités physiques pour se mouvoir dans l'habitation et acquérir une certaine autonomie.
- Avoir un projet adapté.



« Là où se trouve une volonté, il se trouve un chemin. »
Winston Churchill

À qui s'adresser ?

Pour une candidature ou pour toute information concernant l'habitation protégée :

Assoignons Sophie, assistante sociale
069/77 20 04



Coût :

- Loyer : 470€ (charges comprises, tv/wifi...)
- Caution à l'admission : 50€
- Participation à la caisse communautaire : 40€/semaine.

Le séjour en habitation protégée est transitoire. Cela signifie que l'habitant ne peut s'y établir de manière définitive. Un projet de vie futur ainsi qu'une formule d'hébergement ultérieur doivent s'inscrire dans le projet et être travaillés avec l'équipe durant le séjour.



Habitation protégée l'Arbre Vert



Rue d'Esquermes 10bis
7603 Bonsecours
Tel: 069/78.04.88

mail : contact@hp-arbrevert.be

L'habitation protégée est un lieu de vie communautaire qui a pour objectif de permettre , à des personnes ayant vécu des difficultés psychiques, une réinsertion sociale et l'acquisition d'une plus grande autonomie.



L'Arbre Vert se veut convivial tout en respectant l'intimité de chacun. L'équipe est disponible pour les résidents 5 jours par semaine. Elle a pour rôle de soutenir les activités de la vie quotidienne ainsi que les sorties et les démarches extérieures dans le but de soutenir les projets individuels.

L'arbre Vert peut accueillir 5 résidents, logés en chambre individuelle.

Des espaces communs sont mis à leur disposition, tels qu'une cuisine, un salon, une salle à manger, une buanderie, une salle de fitness ou encore un jardin d'agrément.



L'accompagnement est assuré par une équipe thérapeutique pluridisciplinaire. L'Arbre Vert privilégie la vie en communauté. Elle s'organise, de ce fait, sous forme collective. La vie en société est donc essentielle et rendue possible par la dimension familiale de l'habitation.



L'équipe pluridisciplinaire est composée de six membres :

- **Un psychiatre**
- **Une coordinatrice responsable**
- **Une assistante sociale**
- **Une infirmière**
- **Une diététicienne**
- **Une ergothérapeute**